



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 17

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 17

FOUR HUNDRED AND FOURTEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 4 March 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. A. ALVAREZ (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 414)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 24 February 1949 from the representative of Israel to the Secretary-General concerning the application of Israel for membership in the United Nations (S/1267 and S/1093).
3. Procedure in application of Articles 87 and 88 of the Charter with regard to the Pacific Islands under the strategic trusteeship of the United States of America.
 - (a) Preliminary report by the Committee of Experts to the Security Council on the respective functions of the Security Council and the Trusteeship Council with regard to the Trusteeship System as applied to strategic areas (S/642).
 - (b) Report of the Committee appointed by the Security Council on 18 June 1948 to confer with the Committee of the Trusteeship Council on the question of respective functions of the two Councils in regard to trusteeship of strategic areas (S/916) and statement made by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic at the second meeting of the Joint Committee of the Security Council and the Trusteeship Council on 22 July 1948 (S/916/Add.1).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

QUATRE CENT QUATORZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 4 mars 1949, à 15 heures.*

Président: M. A. ALVAREZ (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 414)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 24 février 1949, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël au sujet de la demande d'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies (S/1267 et S/1093).
3. Procédure de mise en application des Articles 87 et 88 de la Charte concernant les îles du Pacifique placées sous la tutelle stratégique des États-Unis d'Amérique.
 - a) Rapport préliminaire du Comité d'experts du Conseil de sécurité sur les attributions respectives du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle en ce qui concerne l'application du Régime de tutelle dans les zones stratégiques (S/642);
 - b) Rapport du Comité nommé le 18 juin 1948 par le Conseil de sécurité et chargé de se concerter avec le Comité du Conseil de tutelle au sujet de la question des attributions respectives des deux Conseils en ce qui concerne la tutelle des zones stratégiques (S/916) et déclaration faite par le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la deuxième séance du Comité mixte du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle, le 22 juillet 1948 (S/916/Add.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Continuation of the discussion on the application of Israel for membership in the United Nations

Sir Terence SHONE (United Kingdom): My Government has noted with satisfaction the improvement in the situation in Palestine and it sympathizes generally with Israel's desire to obtain admission to the United Nations. It has, however, been disturbed at statements which have been made by responsible Israeli representatives, which suggest that the Israeli Government does not intend to pay attention to certain United Nations resolutions. I refer in particular to the question of Jerusalem.

The General Assembly has twice made a definite recommendation in favour of the internationalization of the whole area of Jerusalem, as described in the General Assembly's resolutions of 29 November 1947 [181(II)] and 11 December 1948 [194(III)]. It is one of the specific tasks of the Conciliation Commission to recommend how this internationalization should be carried out. Yet we have seen statements by responsible Israeli representatives, including the Prime Minister himself, to the effect that part at least of Jerusalem must be incorporated in the Israeli State and that internationalization, if it is to be applied at all, can only affect that area held by the Arabs.

In the light of these statements, my Government would require clarification of the Israeli Government's attitude before deciding how to cast its vote.

Another question to which I wish to refer is that of the Arab refugees. The United Nations has recommended [194(III)] that these refugees should be allowed to return to their homes in Israel or else to receive compensation. This matter of the refugees is one of the most distressing and important questions resulting from events in Palestine, and we believe that Israel's attitude towards it ought to be clarified. In spite of the relief work being carried out by the United Nations—to which the Government of the United Kingdom has so far been by far the largest contributor—these refugees are still dying in hundreds and are likely to continue to do so until some further decisive action can be taken to help them.

Israel's responsibility with regard to the refugees was recognized by the General Assembly, and we hope that Israel will recognize the obligation imposed by the Assembly resolution. In the opinion of my Government, it is insufficiently clear where the Israeli Government stands on this matter. We, for our part, cannot take a definite attitude on the question of Israel's admission to the United Nations until the position of the Israeli Government on this point has been clarified.

I have drawn attention to two matters on which my Government, for its part, feels that further clarification is called for; without that clarification it would, in our view, have been preferable to defer consideration of this application. In the

3. Suite de la discussion sur la demande d'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies

Sir Terence SHONE (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Mon Gouvernement a constaté avec satisfaction l'amélioration de la situation en Palestine, et il comprend, somme toute, qu'Israël désire être admis à l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, des déclarations de représentants israéliens autorisés semblant indiquer que le Gouvernement d'Israël n'a pas l'intention de tenir compte de certaines résolutions des Nations Unies l'inquiètent. C'est à la question de Jérusalem en particulier, que je fais allusion.

A deux reprises, l'Assemblée générale a formulé une recommandation précise tendant à soumettre à un régime international l'ensemble de la région de Jérusalem, telle qu'elle est définie dans les résolutions de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947 [181 (II)] et du 11 décembre 1948 [194 (III)]. Une des tâches expresses de la Commission de conciliation consiste à recommander la manière dont il convient d'établir ce régime international. Or, des représentants israéliens autorisés, y compris le Premier Ministre lui-même, ont fait des déclarations d'où il ressort qu'une partie au moins de Jérusalem doit être incorporée à l'Etat d'Israël et que l'internationalisation, si elle doit être établie dans une mesure quelconque, ne peut l'être que dans la région occupée par les Arabes.

Etant donné ces déclarations, mon Gouvernement a besoin d'éclaircissements sur l'attitude du Gouvernement israélien pour décider comment il votera.

Une autre question que je voudrais évoquer est celle des réfugiés arabes. Les Nations Unies ont recommandé [194 (III)] que ces réfugiés fussent autorisés à rentrer dans leurs foyers en Israël, ou qu'une indemnité leur fût donnée. Cette question des réfugiés est l'une des conséquences les plus affligeantes et les plus importantes des événements de Palestine, et nous croyons que l'attitude d'Israël à son égard devrait être précisée. Malgré les secours distribués par les Nations Unies — secours auxquels le Gouvernement du Royaume-Uni a contribué jusqu'ici pour la plus large part, de beaucoup —, ces réfugiés meurent par centaines, et il continuera sans doute d'en être ainsi jusqu'à ce qu'une nouvelle action décisive puisse être entreprise pour leur venir en aide.

La responsabilité d'Israël à l'égard des réfugiés a été admise par l'Assemblée générale, et nous espérons qu'Israël reconnaîtra l'obligation que lui impose la résolution de l'Assemblée. De l'avis de mon Gouvernement, la position du Gouvernement israélien en cette matière n'est pas assez clairement définie. Pour notre part, nous ne pouvons pas prendre réellement position à l'égard de la question de l'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies tant que l'attitude du Gouvernement israélien à propos de la question des réfugiés n'aura pas été précisée.

J'ai attiré l'attention sur deux points au sujet desquels mon Gouvernement estime que des éclaircissements sont nécessaires, et, puisque ces éclaircissements font défaut, il eût été préférable, selon nous, de différer l'examen de la demande d'admis-

circumstance, my delegation has no alternative but to abstain from voting if the question of Israel's admission comes to a vote now. We shall not vote against Israel's admission. We have said in the past that we do not intend to use our privileged vote to block the admission of any State which obtains the requisite majority.

I need hardly remind the Council that there are a number of other applicant States which have been kept waiting for admission for a long time, such as Portugal, Ireland, Transjordan, Italy, Finland and Ceylon, for reasons which in our view are not valid and bear no relation to the provisions of the Charter. Their admission has been blocked, as is well known, by the vote of one permanent member of the Council.

I wish to make it quite clear that if we now abstain on the question of Israel's admission, it will be simply because we do not feel assured regarding Israel's attitude to the United Nations. We hope that the Israeli Government will be able to make clear that it intends to abide by United Nations resolutions and does not intend to flout them, as utterances which bear the stamp of responsible statements suggest may be the case. If, between now and the General Assembly session, there is a further improvement and a clarification of Israel's attitude on the two points to which I have referred, it may then be possible for us to adopt a more favourable view.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I should be glad to yield to any other member of the Council who would like to speak, so that I may avoid making too many interventions during today's debate. If any other member wishes to speak before I do, I will gladly wait; I would rather do so.

Mr. SUNDE (Norway): The Norwegian Government welcomes the creation of the State of Israel and has for that reason extended *de facto* recognition to it, in spite of the fact that peace treaties laying down the frontiers of Israel have not as yet been concluded. My Government has, for the same reason, been in favour of the admission, in due time, of Israel to membership in the United Nations. We have, however, been somewhat in doubt whether it is entirely justified to recommend Israel for membership at this moment.

We are now asked to decide immediately to recommend for membership a new State the exact territory of which has not yet been defined and the Government of which has so far has been recognized by most Governments, including my own, only *de facto*, and this in spite of the fact that the Security Council has not yet decided to recommend the admission of a great number of other States the qualifications of which for membership seem to my Government to be clearly established and the applications of which have been before us for a long time.

For these reasons, and also as a matter of principle, we should have preferred the question, in accordance with general practice, to be referred again to the Committee on the Admission of New Members for reconsideration in the light of

sion. Dans ces conditions, il n'y aura pas d'autre solution pour ma délégation que de s'abstenir de voter si la question de l'admission d'Israël est mise aux voix maintenant. Nous ne voterons pas contre l'admission. Nous avons dit dans le passé que nous ne nous proposons pas d'user de notre voix privilégiée pour empêcher l'admission d'un Etat dont la candidature obtiendrait la majorité requise.

Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil que la question de l'admission d'un certain nombre d'autres Etats ayant fait une demande — tels que le Portugal, l'Irlande, la Transjordanie, l'Italie, la Finlande et Ceylan — est depuis longtemps pendante, pour des raisons qui, à notre avis, ne sont pas valables et n'ont rien à voir avec les dispositions de la Charte. L'admission de ces Etats a été empêchée, comme chacun le sait, par le vote d'un membre permanent du Conseil.

Je tiens à bien préciser que, si nous nous abstenons maintenant de voter sur la question de l'admission d'Israël, ce sera simplement parce que nous n'estimons pas avoir reçu les assurances nécessaires quant à l'attitude de cet Etat à l'égard des Nations Unies. Nous espérons que le Gouvernement d'Israël pourra affirmer nettement qu'il a l'intention de se conformer aux résolutions des Nations Unies, et non d'en faire fi comme pourraient le laisser croire des paroles ayant le caractère de déclarations autorisées. Si, d'ici la session de l'Assemblée générale, l'attitude d'Israël au sujet des deux points que j'ai cités continue de s'améliorer et se précise, nous pourrions alors adopter une manière de voir plus favorable.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je céderais volontiers mon tour de parole pour n'avoir pas à intervenir trop fréquemment dans le débat aujourd'hui. Si un autre membre du Conseil désire parler avant moi, j'attendrai volontiers.

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement norvégien accueille avec faveur la création de l'Etat d'Israël, et c'est pour cette raison qu'il l'a reconnu *de facto*, bien que les traités de paix fixant ses frontières n'eussent pas encore été conclus. Pour le même motif, mon Gouvernement préconise l'admission, en temps opportun, d'Israël comme Membre des Nations Unies. Toutefois, nous doutons quelque peu qu'il soit entièrement justifié de recommander maintenant d'admettre Israël.

On nous demande aujourd'hui de décider immédiatement de recommander comme Membre un nouvel Etat dont le territoire n'est pas encore exactement défini et dont le Gouvernement est reconnu seulement *de facto* par la plupart des Gouvernements, le mien y compris; on nous demande cela, bien que le Conseil de sécurité n'ait pas encore décidé de recommander l'admission d'un grand nombre d'autres Etats, dont les titres paraissent être nettement établis, aux yeux de mon Gouvernement, et dont les demandes sont depuis longtemps présentées au Conseil.

Pour ces raisons, ainsi que par principe, nous aurions préféré que conformément à la pratique générale, la question fût renvoyée de nouveau au Comité d'admission des nouveaux Membres pour qu'il la réexamine, en tenant compte de la

matters as they stand today. However, the Security Council yesterday [413th meeting] rejected a proposal to that effect, and it seems to be the clear desire of the majority of the members of the Council to take a decision on this question right away. If, as a consequence of this desire, the Council wishes to take final action today, my delegation will vote in favour of the admission, in view of its favourable attitude in principle and in spite of its doubts as to the timing of the decision. We do so in confidence that Israel will co-operate fully and loyally with all decisions of United Nations organs.

In voting in favour of the application at the present time, we are bearing in mind the fact that the decision of the Security Council at the present stage is merely a recommendation to the General Assembly, which will make the final decision and which will, in particular, decide when the time has come to effect the admission of Israel to membership in the United Nations.

In this connexion, I should also like to point out that we do not think that a decision which the Security Council might now take to recommend the admission of Israel should be taken as a precedent in respect of the legal questions involved.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I shall not take long today. I am trying to give a last reminder to the Council that to take action on the application which is now before us not only would be untimely, not only would be wrong and not only would go against the spirit which is supposed to inspire our work here, but would, in my estimation, be an affront to humanity and a sacrilege to the Organization we are supposed to represent.

To the arguments which I and some others presented yesterday against our "railroading" this matter through and against our using again, in connexion with it, the usual, now only too familiar, "steam roller", have been added today some more arguments—and very lucidly—by the representatives of the United Kingdom and Norway. I am thankful to both of them for helping me out, although, to be sincere and frank, I should have preferred the United Kingdom representative not to have told us today that he would abstain from voting and would consider that action not to be a veto, and not to have reminded us of a declaration by his delegation before the General Assembly that it would not use the veto in matters of application for membership in the United Nations. In itself and on general principle, that is excellent; it is very good. But we have, to our deep regret, seen the power of the veto used in the Security Council so unreasonably, against any logic and justice, that now I cannot help feeling very disappointed that we should not be given the satisfaction of seeing that veto power used—at least for once—for a good purpose and on the side of foresight and good judgment. However, it is for the United Kingdom to decide what the United Kingdom should do.

situation actuelle. Cependant, le Conseil de sécurité a rejeté hier [413^{ème} séance] une proposition dans ce sens, et il apparaît que le désir très net de la majorité des membres du Conseil soit de prendre toute de suite une décision sur la question. Si, en conséquence, le Conseil tient à prendre une mesure décisive aujourd'hui, ma délégation, étant donné qu'elle a adopté, en principe, une attitude favorable, votera pour l'admission, bien qu'elle doute qu'il soit opportun de prendre une décision en ce moment. Nous le ferons en comptant qu'Israël coopérera pleinement et loyalement à l'application de toutes les décisions des organes des Nations Unies.

En votant pour la demande d'admission, nous ne perdons pas de vue le fait que la décision du Conseil de sécurité, au stade actuel, constitue une simple recommandation à l'Assemblée générale, et que c'est celle-ci qui se prononcera en dernier ressort et, en particulier, décidera du moment auquel l'admission aura lieu.

A ce sujet, je voudrais faire observer que la décision que le Conseil de sécurité va peut-être prendre maintenant, de recommander l'admission d'Israël, ne doit pas, selon nous, être considérée comme un précédent pour les questions juridiques qui entrent en jeu.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je ne retiendrai pas longtemps l'attention du Conseil aujourd'hui. Je veux essayer, une dernière fois, de lui rappeler que, si nous donnions suite à la demande d'admission dont nous sommes saisis, non seulement nous agirions prématurément, nous commettrions une erreur et notre action serait contraire à l'esprit qui doit guider nos travaux, mais encore, selon moi, nous ferions un affront à l'humanité et nous commettrions un sacrilège envers l'Organisation que nous sommes censés représenter.

D'une façon très claire, les représentants du Royaume-Uni et de la Norvège ont ajouté, aujourd'hui, de nouveaux arguments à ceux que moi-même et d'autres membres du Conseil avaient présentés hier contre la "liquidation" de cette affaire et contre l'utilisation de la méthode du "rouleau compresseur", qui n'est maintenant que trop familière. Je leur suis reconnaissant à tous deux de l'appui qu'ils m'ont apporté, bien que — pour être parfaitement sincère — j'eusse préféré que le représentant du Royaume-Uni n'eût pas aujourd'hui déclaré qu'il s'abstiendrait de voter et qu'il ne considérerait pas cette abstention comme un veto; j'aurais mieux aimé qu'il n'eût pas rappelé que sa délégation avait déclaré à l'Assemblée générale qu'elle ne ferait pas usage du veto quand des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies seraient présentées. En soi, et du point de vue du principe général, cette déclaration est excellente. Mais, comme nous avons constaté à notre grand regret, au Conseil de sécurité, il a été fait usage du veto d'une façon si déraisonnable, contre toute logique et contre toute justice, que je ne puis qu'être très déçu que l'on ne nous donne pas la satisfaction de voir utiliser au moins une fois le droit de veto, pour le bien, par esprit de prévoyance et pour obéir à un jugement sain. Toutefois, il appartient au Royaume-Uni de décider ce qu'il doit faire.

One of the good arguments which the representative of the United Kingdom has presented was his reference to the long list of applications of very worthy applicants for membership in the United Nations, none of which has been admitted to membership, although we all know—or at least almost all of us know—that they are well worthy of membership. But they are not admitted. We used the veto power; we even brought forth reasons which are not mentioned at all in the Charter, in order to say that they were not worthy of membership in the United Nations. Yes, for that purpose we used the veto. I repeat that, for once, I should have liked, at long last, to see this unpopular use of the veto power exercised in favour of good judgment and foresight.

Where other applicants are concerned, including, as I have just said, very worthy countries, we hold a microscope to see whether everything is perfect and impeccable before we let them pass the threshold of the United Nations. For some countries we even add qualifications of our own invention to those stipulated by the Charter, and we say that if they do not have those additional qualifications of our own invention, they can stay out, they must not come and join our Organization.

Most members of the Council seem very resolutely to close their eyes and ears, to close all their senses, including perhaps the sixth sense, so as not to see or feel the reasons why the present applicant should not be admitted to membership in the United Nations. I am not speaking here in any way of anyone's integrity. Even a person or a body whose integrity is not in question, however, can make mistakes, can fall into entanglements and can feel himself or itself forced to yield to pressure or perhaps to insidiousness. Then who pays the price? To my way of thinking, the price is paid principally by the people who are now thrown, not on the mercy of humanity, but simply thrown out in deserts and mountains. They are being clothed with humiliation, hunger and death. They, three-quarters of a whole nation, are being allotted that treatment. And while this persists, the very people who are responsible for it find defenders there. They find offered to them here the highest premium that could be paid, membership in the United Nations—membership in our peace Organization for people who have done everything possible against our Organization.

The representative of the United Kingdom mentioned the matter of Arab displaced persons, as have several other members, including myself. I am not going to repeat what I said yesterday. I do not think that would do any good in any case. I wish only to add an item and a clarification.

As for the item, it comes from two pieces of news, one of which is dated 19 February 1949, is from Tel Aviv, and was written by a correspondent who is not in any sense favourable to the Arabs and who is, in every sense, favourable to the Jews. I shall not read the long article; I shall just read the end. If it is desired, however, I can read the whole article; perhaps the other

Un des arguments de valeur avancés par le représentant du Royaume-Uni a été la longue liste des demandes d'admission présentées par des Etats parfaitement dignes et dont aucun n'a été accepté, bien que nous tous — ou du moins presque tous — sachions qu'ils méritaient tout à fait d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Cependant, ils ne le furent pas. On fit usage du droit de veto; on avança même des raisons qui ne sont nullement mentionnées dans la Charte afin de montrer que ces Etats n'étaient pas dignes d'être Membres de l'Organisation des Nations Unies. Oui, à cette fin, on fit usage du veto. Je répète que, pour une fois, j'aurais aimé, enfin, voir ce droit de veto, qui a été utilisé jusqu'ici d'une façon impopulaire, exercé avec un jugement sain et dans un esprit de prévoyance.

Les autres candidats, parmi lesquels, comme je viens de le dire, se trouvent des pays très dignes de devenir Membres de notre Organisation, nous les avons examinés au microscope pour nous assurer, avant de les laisser entrer au sein de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils étaient en tous points parfaits et impeccables. Pour quelques Etats, nous ajoutons même de notre propre chef des conditions à celles qui sont prescrites par la Charte, et nous déclarons que, s'ils ne les remplissent pas, ils doivent être écartés et ne peuvent pas entrer dans notre Organisation.

La plupart des membres du Conseil semblent fermer résolument les yeux et se boucher les oreilles et faire abstraction de tous leurs sens, y compris peut-être du sixième, pour ne voir, ni ne sentir, les raisons pour lesquelles le candidat dont nous nous occupons ne devrait pas être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je ne mets nullement en cause ici la probité de qui que ce soit. Cependant, même une personne ou un organisme dont l'intégrité n'est pas en cause peut commettre des erreurs, se laisser entraîner dans une situation embarrassante et se sentir obligé de céder à la pression ou peut-être à une manœuvre insidieuse. Qui donc alors en supporte les conséquences? Selon moi, ce sont surtout ceux qui, en ce moment, sont, non pas abandonnés à la merci des hommes, mais rejetés dans les déserts et les montagnes. Ils sont abreuvés d'humiliation, affamés et exposés à la mort. Les êtres qui subissent actuellement ce traitement représentent les trois quarts d'une nation. Et, pendant que cette situation se perpétue, les vrais responsables trouvent ici des défenseurs. La prime la plus haute qui puisse être accordée — l'admission à l'Organisation des Nations Unies — leur est offerte, à eux qui ont fait tout ce qu'il était possible de faire contre cette Organisation.

Le représentant du Royaume-Uni, ainsi que plusieurs autres membres, dont moi-même, ont évoqué le problème des réfugiés arabes. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit hier, et je ne pense pas que cela puisse être utile en quoi que ce soit. Je veux simplement apporter un autre élément et un éclaircissement.

Cet autre élément provient de deux extraits d'articles. L'un est daté de Tel-Aviv, 19 février 1949, et émane d'un correspondant qui n'est nullement favorable aux Arabes et sympathise au contraire, à tous égards, avec les Juifs. Je me contenterai de lire la fin de ce long article. Si quelqu'un en exprime le désir, je peux cependant donner lecture du texte entier; la partie adverse

side would find something useful in it. At the end of the article it is stated that: "It is obvious that most of the displaced Arabs cannot return, because their homes and in some cases even their villages, no longer exist".

This matter has already been explained in some of the reports of the United Nations observers—not Egypt's observers, but United Nations observers—which show that demolition of the homes of the displaced Arabs has been carried out systematically, with intention and premeditation, so that those Arabs, once having left their homes, cannot return. As I stated to the Security Council in Paris [367th meeting], they had to leave because they were not even allowed to harvest their crops. They were fired at and killed, they were not allowed to obtain supplies, it was made impossible for them to remain in their homes and they had to leave. Once they left their homes, the homes were demolished so that the people had no homes to which to return.

I spoke of a telegram which was sent from Tel Aviv on 19 February 1949. I have another telegram which was published in New York newspapers and which deals with a certain type of Siegfried Line that the Jews are trying to build around them. That is not the exact point with which I am dealing now, but it speaks of something else. We see one of the spokesmen of the Jews saying, according to this telegram, that: "conquest by force of arms must be followed immediately by conquest by way of settlement".

Yes, chase away the Arabs, demolish their old homes, build new ones, take their lands and settle there, and make the conquest complete. Make it an all-round *fait accompli*. This is legal currency in the eyes of some people—the *fait accompli*. It is legal tender, accepted, unfortunately so often, in recent months.

It is no use deceiving myself. I see that after forcing a Jewish State, or trying to force it, down the throat of the Arabs, a similar attempt is being made to mete out the same treatment to the very Organization which we are representing here. We all know that while we are debating here on the present application, there are people meeting at Rhodes and elsewhere in an attempt to make at least a preliminary effort towards conciliation. Does the Security Council sincerely believe that such a hurried, a hustled, a "railroaded", a "steam-rollered" admission of the Jewish State to membership in the United Nations would be an element of appeasement, a step towards peace? I submit that to base ourselves on such an assumption would be the most tremendous mistake we could commit.

How can you pacify anybody if you do not understand him? How can you pacify him if you make him feel that considerations of justice—according to his estimate, whether he is mistaken or not—and even considerations of decency, are disregarded? And they are completely disregarded. How can we pacify his mind if we do not pacify his heart?

y trouvera peut-être quelque chose utile. A la fin de cet article, il est dit: "Il est évident que la plupart des réfugiés arabes ne peuvent pas retourner chez eux parce que leurs foyers, et quelquefois même leurs villages, n'existent plus".

Cette question a déjà été exposée dans quelques uns des rapports des observateurs des Nations Unies — je dis bien, observateurs des Nations Unies, et non pas observateurs de l'Égypte — qui montrent que cette démolition des foyers des réfugiés arabes a été exécutée systématiquement, intentionnellement et avec préméditation, de telle manière que ces Arabes ne puissent plus retourner dans leurs maisons une fois qu'ils les avaient quittées. Comme je l'ai dit au Conseil de sécurité à Paris [367^{ème} séance], ils ont dû partir parce qu'on ne les a même pas autorisés à faire la moisson. On a tiré sur eux, et certains ont été tués; on ne les a pas laissés se procurer du ravitaillement; il leur a été rendu impossible de rester chez eux, et ils ont été forcés de partir. Après leur départ, leurs maisons ont été démolies, et, de ce fait, ils n'ont plus de foyer où rentrer.

J'ai parlé tout à l'heure d'un télégramme envoyé le 19 février 1949 de Tel-Aviv. J'ai un autre télégramme, qui a été reproduit par les journaux de New-York et dans lequel il est question d'une sorte de ligne Siegfried que les Juifs essaieraient de construire autour d'eux. Ce n'est pas là exactement le point qui m'occupe en ce moment, mais ce télégramme traite aussi d'un autre projet. Nous voyons, en le lisant, que l'un des porte-parole des Juifs déclare que: "la conquête par la force des armes doit être suivie immédiatement de la conquête au moyen de la colonisation".

C'est cela, chassez les Arabes, démolissez leurs vieilles demeures, construisez-en de nouvelles, prenez leurs terres, établissez-vous sur elles et achevez la conquête. Créez à tous égards un fait accompli. Aux yeux de certains, le fait accompli a cours légal. Il a été malheureusement souvent accepté comme tel ces derniers mois.

Il ne sert à rien de me leurrer. Je vois que, après avoir fait accepter de force, ou plutôt essayé de faire accepter de force l'Etat juif par les Arabes, on est en train d'infliger le même traitement à l'Organisation que nous représentons ici. Nous savons tous que, pendant que nous discutons ici la demande d'admission qui nous est soumise, il y a, à Rhodes ou ailleurs, des gens qui se réunissent pour tenter au moins un effort préliminaire de conciliation. Le Conseil de sécurité croit-il sincèrement que ce sera un élément d'apaisement, que ce sera faire un pas vers la paix, que d'admettre cet Etat juif à l'Organisation des Nations Unies, avec une telle hâte, une telle précipitation, "à toute vapeur" et en employant la méthode du "rouleau compresseur"? J'affirme que nous fonder sur une telle supposition serait l'erreur la plus énorme que nous puissions commettre.

Comment peut-on pacifier quelqu'un si on ne le comprend pas? Comment peut-on le pacifier si on lui donne l'impression que la justice — selon sa propre conception, qu'elle soit exacte ou fautive — et même la décence ne sont pas observées, comme c'est le cas en l'occurrence? Comment peut-on pacifier son esprit si on ne fait pas régner la paix dans son cœur?

I cannot see the wisdom, I cannot see the justice of it, and I see no harmony at all between the idea of approving or recommending the application now before the Security Council and any attempt at pacifying, appeasing or helping to create a more serene and more conciliatory atmosphere in that tortured Middle East which we pretend to pacify. This "pacification work" is being done in the name of the United Nations.

Do the members of the Security Council sincerely believe that the people of the Middle East will have great confidence in and reverence for the United Nations, if, when the Jews forcibly drive away three-quarters of the people of Palestine from their homes, and when so many other considerations tend against accepting their application for membership in the United Nations, we not only do not treat that application in the way in which other applications are treated but give it a vastly preferential treatment over all the other applications?

I think I have said all that I considered it my duty to say to the Security Council today, not only as a representative of Egypt, but also as a humble member of the human family, a member of that humanity whose hopes in us would be betrayed if we acted against the principles of justice, against the principle of self-determination for the people, and against the precepts of human rights, which the United Nations, only a short while ago, approved.

If in spite of anything and everything to the contrary, the Security Council decides by a majority vote to recommend to the General Assembly the acceptance of the application now before it, my delegation and my country entirely wash their hands of such an act.

General McNAUGHTON (Canada): The views of the Canadian delegation on Israel's application for membership were expressed in the Security Council in Paris in December of 1948 [383rd meeting]. At that time, Canada felt that a decision on Israel's application for membership should be deferred, not indefinitely, but long enough to enable the Security Council to give the matter more careful consideration. Members of the Council who believed, as Canada did, that the question should not be pressed to a vote at that time, were obliged to abstain, with the result that the application failed to receive a favourable recommendation from the Council.

Now the position has been somewhat clarified in consequence of the armistice agreement which we welcomed so warmly in the Security Council yesterday. Taking this favourable development of the situation into account, and in the hope that the armistice will lead to a peaceful settlement by agreement, the view of my Government is that Canada would now be justified in supporting Israel's renewed application for membership in the United Nations.

I have been instructed to vote accordingly.

Je ne vois ni la sagesse, ni la justice de cette façon de faire, ni aucune harmonie entre l'idée d'approuver la demande d'admission soumise au Conseil de sécurité et d'en recommander l'acceptation et une tentative, quelle qu'elle soit, de pacifier, d'apaiser ou d'aider à créer une atmosphère plus sereine et plus conciliante dans le Moyen-Orient torturé que nous prétendons pacifier. Et cette "œuvre de pacification" est faite au nom des Nations Unies!

Les membres du Conseil de sécurité croient-ils sincèrement que les peuples du Moyen-Orient auront une grande confiance dans l'Organisation des Nations Unies et un profond respect pour elle, si, alors que les Juifs chassent de leurs foyers les trois quarts des habitants de Palestine et que tant d'autres considérations militent contre l'acceptation de leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, non seulement nous ne traitons pas cette demande de la même manière que les autres, mais nous lui réservons un traitement très privilégié?

Je pense avoir dit tout ce que je considère comme étant de mon devoir de dire au Conseil de sécurité, non seulement en ma qualité de représentant de l'Égypte, mais aussi comme humble membre de la famille humaine, comme membre de cette humanité qui a mis en nous des espoirs qui seraient trahis si nous agissions contre les principes de justice, contre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et contre la Déclaration des droits de l'homme que les Nations Unies ont approuvée il y a peu de temps.

Si, en dépit de tous les arguments qui ont été invoqués, le Conseil de sécurité décide à la majorité de recommander à l'Assemblée générale d'accepter la demande d'admission dont nous sommes saisis, ma délégation et mon pays déclinent toute responsabilité.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): L'opinion de la délégation canadienne en ce qui concerne la demande d'admission d'Israël a été exposée en décembre, à Paris, au Conseil de sécurité [383ème séance]. A ce moment-là, le Canada était d'avis que la décision concernant la demande en question devait être ajournée, non pas indéfiniment, mais assez longtemps pour permettre au Conseil de sécurité d'étudier plus attentivement la question. Les membres du Conseil qui, comme le Canada, pensaient qu'il n'y avait pas lieu de mettre la question aux voix à ce moment-là, furent obligés de s'abstenir; il en résulta que la demande en question n'obtint pas le nombre de voix nécessaire pour faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du Conseil.

La situation s'est quelque peu éclaircie à la suite de l'accord d'armistice dont le Conseil de sécurité s'est si chaudement félicité hier. En considération de cette évolution favorable de la situation, et dans l'espoir que l'armistice conduira à un règlement pacifique par voie d'accord, mon Gouvernement estime que le Canada est fondé à appuyer la nouvelle demande d'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies.

J'ai reçu pour instructions de voter dans ce sens.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If no other representative wishes to speak, I shall explain the position of my Government in the case of Israel.

As representative of CUBA, and in accordance with the instructions received from my Government, I wish to state that my delegation will vote in favour of a recommendation by the Security Council to the General Assembly that Israel should be admitted to the United Nations because it fulfils the requirements for membership as laid down in the Charter and the Council's rules of procedure. In taking that position, my delegation is adhering to the traditional view of the Cuban people, who welcome the fact that large groups of human beings who have developed a certain national consciousness are not to be subjected to the domination of other countries differing from them in culture, tradition and other characteristics of a modern State.

In voting for the admission of Israel, Cuba is confident that the latter will develop peaceful relationships, based on mutual understanding, with its Arab neighbours, towards whom Cuba has always had friendly feelings, and that a satisfactory solution will be found on the question of the international status of the Holy Places, the cradle of the three greatest and oldest religions on earth.

As no other representative wishes to speak, I take it that the Council is in favour of recommending the admission of Israel. I wonder, however, whether any representative desires to submit a concrete proposal in that connexion.

Mr. AUSTIN (United States of America): Four months ago the Secretary-General placed before the members of the Security Council document S/1093, which was a letter dated 29 November 1948, from Israel's Minister for Foreign Affairs to the Secretary-General concerning Israel's application for admission to membership in the United Nations and containing a declaration accepting the obligations of the Charter. That application was discussed in Paris on 2, 15 and 17 December and again yesterday [383rd, 384th, 385th and 413th meetings] and today in New York. Moreover, the Committee on the Admission of New Members discussed this application and made a report which is contained in document S/1110. This report concluded with the statement that the Committee: "considers that it will be for the Security Council to decide at the proper time whether to refer the matter back to the Committee or to take a decision itself".

The Security Council yesterday decided not to submit the matter again to the Membership Committee, and apparently we have now finished the debate. Therefore, I move the following resolution [S/1276]:

"The Security Council,

"Having received and considered the application of Israel for membership in the United Nations,

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Si aucun autre représentant ne demande la parole, je vais la prendre pour exposer les raisons de la position que prend ma délégation sur la question d'Israël.

En ma qualité de représentant de CUBA et en exécution des instructions que j'ai reçues de mon Gouvernement, je tiens à indiquer que ma délégation votera en faveur de l'adoption de la résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre Israël à l'Organisation des Nations Unies, car elle estime que cet Etat réunit les conditions requises par la Charte et le règlement intérieur du Conseil pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. En votant ainsi, ma délégation reste fidèle à la tradition du peuple cubain, qui tient à ce que les grands groupements humains qui ont réussi à se forger une conscience collective nationale ne soient pas soumis à d'autres pays, dont la tradition, la culture et les autres éléments caractéristiques d'un Etat moderne diffèrent des leurs.

En votant en faveur de l'admission d'Israël, Cuba est en outre convaincu que cet Etat vivra en bonne intelligence avec ses voisins arabes, pour lesquels Cuba ressent une profonde sympathie, et que la question du statut international des Lieux saints, berceau des trois religions les plus importantes et les plus anciennes du monde, sera résolue d'une manière satisfaisante.

Si aucun autre représentant ne désire prendre la parole, je considérerai que le Conseil est d'avis de recommander l'admission de l'Etat d'Israël; j'aimerais donc savoir si un représentant quelconque a une proposition concrète à faire à ce sujet.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il y a quatre mois, le Secrétaire général a soumis aux membres du Conseil de sécurité le document S/1093. Il s'agissait d'une lettre adressée au Secrétaire général, le 29 novembre 1948, par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, et relative à la demande d'admission de ce pays comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre était suivie d'une déclaration acceptant les obligations découlant de la Charte. La demande d'admission a été discutée à Paris les 2, 15 et 17 décembre [383ème, 384ème et 385ème séances]. La discussion a été reprise à New-York hier [413ème séance] et aujourd'hui. De plus, le Comité d'admission des nouveaux Membres a discuté cette demande et a fait un rapport qui constitue le document S/1110. Le Comité conclut son rapport de la façon suivante: "... il appartiendra au Conseil de décider, le moment venu, s'il convient qu'il en réfère à nouveau au Comité ou qu'il se prononce directement lui-même".

Hier, le Conseil de sécurité a décidé de ne pas renvoyer de nouveau la question au Comité d'admission des nouveaux Membres. Il semble donc que nous soyons arrivés au terme de nos débats sur la question. En conséquence, je propose au Conseil la résolution suivante [S/1276]:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant reçu et examiné la demande d'admission d'Israël comme Membre des Nations Unies,

"Decides in its judgment that Israel is a peace-loving State and is able and willing to carry out the obligations contained in the Charter, and

"Recommends to the General Assembly that it admit Israel to membership in the United Nations."

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The proposal which has just been submitted by the United States representative is open for discussion.

If no representative wishes to speak on the proposal, I shall put it to the vote at once.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation has repeatedly outlined its views on the question of the admission of the State of Israel to membership in the United Nations. It supports the application; it announced this support already last December, when the question was examined by the Security Council in Paris.

The delegation of the USSR is guided by the lofty principles of the foreign policy of the USSR Government, which recognizes the right of all nations to a free and independent existence, as it recognizes their right to create their own state structure and to progress independently in accordance with their own wishes and the will of their people. Guided by these noble principles, the delegation of the USSR has maintained, from the very beginning of the discussions on the Palestine question, that both the Jewish and the Arab population of Palestine were equally entitled to an independent national existence, freedom and independence, including the right to secede and form an independent State.

The USSR delegation has accordingly supported, both in the Security Council and in the General Assembly, the lofty principle of the free and independent existence of the Jewish and Arab peoples in Palestine.

Certain extraneous forces, however, have tried hard to prevent a peaceful settlement of the Palestine question and the immediate creation, in accordance with the General Assembly resolution of 29 November 1947 [181(II)], of two independent States in Palestine—a Jewish and an Arab State.

This resolution would have been carried out in good time and the Palestine question would have been solved already, had it not been for the interference of those outside forces working for the colonial, oil and military strategic interests of the United Kingdom and the United States, through the notorious *Aramco* Corporation and the British puppet, King Abdullah, and had it not been for the aggressive action of those forces in preventing the implementation of the General Assembly decision on the creation of two independent States in Palestine. No settlement has been achieved so far because these extraneous forces have interfered in the normal and peaceful development of the Palestine question.

"Décide qu'à son avis Israël est un Etat pacifique capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire et, en conséquence;

"Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Israël comme Membre des Nations Unies."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'ai en mains la proposition que vient de formuler le représentant des Etats-Unis; quelqu'un désire-t-il prendre la parole à ce sujet?

Si aucun représentant n'a d'observations à présenter, je vais immédiatement mettre cette proposition aux voix.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS a exposé à maintes reprises son point de vue sur l'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'URSS appuie la demande d'admission de l'Etat d'Israël. Elle l'a déclaré déjà au mois de décembre dernier, lorsque le Conseil de sécurité était en train d'étudier cette question à Paris.

La délégation de l'URSS s'inspire des hauts principes de la politique extérieure du Gouvernement de l'Union soviétique qui reconnaît à chaque nation le droit à une existence libre et indépendante, le droit d'avoir son propre Etat et de se développer en toute liberté, conformément à la volonté populaire. S'inspirant de ces nobles principes, la délégation de l'URSS a soutenu, dès les premiers jours de la discussion du problème palestinien, que la population juive et la population arabe de Palestine ont, toutes deux, pleinement droit à une existence nationale indépendante et libre, jusque et y compris le droit de faire sécession et de fonder un Etat indépendant.

S'inspirant de ce principe, la délégation de l'URSS a défendu, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, le droit du peuple arabe et du peuple juif à une existence libre et indépendante.

Toutefois, il s'est trouvé des forces, à l'extérieur, qui ont fait des efforts considérables pour empêcher la solution pacifique du problème palestinien, et qui se sont opposées à la création immédiate de deux Etats indépendants en Palestine — l'un juif, l'autre arabe — ainsi que le prévoyait la résolution de l'Assemblée générale [181 (II)] en date du 29 novembre 1947.

S'il n'y avait pas eu ingérence de ces forces extérieures qui, défendant les intérêts coloniaux, pétroliers et stratégiques du Royaume-Uni et des Etats-Unis, agissent par l'intermédiaire de la fameuse compagnie *Aramco* et du roi Abdullah, qui n'est qu'un pantin entre les mains des britanniques; si ces forces extérieures n'avaient pas eu recours à des actes agressifs afin d'empêcher l'exécution de la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la création de deux Etats indépendants en Palestine, cette résolution aurait déjà été mise en vigueur, et le problème palestinien aurait été résolu il y a longtemps. Mais, par suite de l'intervention de ces forces extérieures dans l'évolution normale et pacifique des événements palestiniens, ce problème n'a pas été résolu jusqu'à présent.

Yesterday [413th meeting], many members of the Council rejoiced and exulted at the conclusion of an agreement between Egypt and the State of Israel. The attitude and statements of the Egyptian representative show, however, that excessive optimism may be somewhat premature in this field. The Security Council must not relax its attention in the matter and should take measures to carry through to the end the initiative already taken for its peaceful settlement and for the development and strengthening of peace, freedom, democracy and the peaceful co-existence and collaboration of the Jewish and Arab peoples in Palestine.

The Security Council should, therefore, take steps to prevent the forces of aggression from pursuing their evil designs in Palestine, from inciting the Jewish and Arab peoples against one another, and from fishing in the troubled waters of hatred and armed strife between the two peoples. Those forces pursue the selfish interests of a group of large Anglo-American monopolies, whose interest lies in the exploitation of the oil wealth of the Near and Middle East; they pursue, too, the interests of the military groups of some great Powers which are now forging aggressive blocs, eyeing those two regions as a military strategic base for launching new aggressive wars, and undermining peace and international security, and consequently the United Nations itself. In these circumstances, the Security Council cannot be complacent simply because the States of Israel and Egypt have agreed upon an armistice.

The statements made today by some members of the Security Council must also be noted, in particular that of the United Kingdom representative. We all remember that during the meetings of the Council in Paris he tried to find a series of far-fetched and artificial pretexts to prevent the State of Israel from becoming a member of the United Nations.

The first argument concerned the territorial problem: the United Kingdom representative alleged that the State of Israel had no territory, though we all know that its territory has been defined by the General Assembly resolution and that a special map has been attached to that resolution. Those who are interested in seeing the territory of Israel may refer to the General Assembly resolution of 29 November 1947 and the annexed map which clearly marks that territory.

It was no fault of the Jewish people that extraneous forces and the imperialistic interests of international oil companies made it impossible to occupy the territory and establish order there in time. Leave the Jewish people to themselves and they will be masters of the territory assigned to them. But that is evidently not to the liking of some international monopolies and aggressive circles, and they are trying to prevent its realization.

Hier [413ème séance], plusieurs membres du Conseil de sécurité se sont montrés enthousiasmés de l'accord conclu entre l'Égypte et Israël et ont donné libre cours à l'allégresse qu'il leur inspirait. Cependant, l'attitude et les déclarations du représentant de l'Égypte montrent qu'il est peut-être prématuré de se montrer trop optimiste. Le Conseil de sécurité doit continuer à suivre avec vigilance l'évolution de la question palestinienne. Il doit veiller à ce que les premières mesures entreprises en vue de régler pacifiquement ce problème soient appliquées jusqu'au bout et à ce que les rapports pacifiques et la collaboration entre les peuples juif et arabe de Palestine se développent et se consolident, dans l'intérêt de la paix, de la liberté et de démocratie.

Aussi le Conseil doit-il prendre les dispositions nécessaires pour empêcher les forces d'agression de poursuivre leur sinistre besogne en Palestine, d'attiser la haine entre les Juifs et les Arabes, de pêcher en eau trouble et d'utiliser la lutte et les conflits armés qui opposent ces deux peuples au seul profit d'un groupe de gros monopoles anglo-américains, désireux d'exploiter les richesses pétrolières du Proche et du Moyen-Orient. D'autre part, il faut les empêcher de faire le jeu de certaines grandes Puissances et qui s'appliquent à former des blocs agressifs, considèrent le Proche et le Moyen-Orient comme une base stratégique et comme un tremplin permettant de déclencher de nouvelles guerres d'agression, sapent la paix et la sécurité internationales et mettent par conséquent en danger l'existence même de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité ne doit pas se contenter de la conclusion d'un accord d'armistice entre les Gouvernements d'Israël et de l'Égypte.

On ne saurait non plus passer sous silence les déclarations faites aujourd'hui par certains membres du Conseil de sécurité et, en particulier, par le représentant du Royaume-Uni. Nous savons tous que, au cours des réunions du Conseil de sécurité tenues à Paris, le représentant du Royaume-Uni avait invoqué toutes sortes de motifs artificiels pour ne pas permettre l'État d'Israël à l'Organisation des Nations Unies.

Il a fait notamment allusion au problème territorial. Le représentant du Royaume-Uni a affirmé que l'État d'Israël n'avait pas de territoire. On sait pourtant que le territoire de cet État a été délimité dans une résolution de l'Assemblée générale et qu'une carte a été attachée à ce texte. Quiconque désire connaître les limites du territoire d'Israël n'a qu'à consulter la résolution de l'Assemblée en date du 29 novembre 1947; cette résolution est munie d'une carte qui délimite d'une façon précise le territoire de l'État d'Israël.

Des forces étrangères au pays et les intérêts impérialistes des monopoles pétroliers internationaux ont, certes, empêché l'État d'Israël de prendre possession de ce territoire et d'y faire régner l'ordre. Mais c'est là une tout autre affaire, où l'on ne saurait en blâmer le peuple juif. Laissez ce peuple en paix, et il se rendra maître du territoire qui lui a été attribué. Toutefois, certains monopoles internationaux et certaines cliques à tendances agressives semblent s'opposer à cette solution.

The second argument advanced by the United Kingdom delegation in Paris concerned the Conciliation Commission. It was argued at the time that the admission of the State of Israel to membership in the United Nations would hinder the work of the Commission, an argument which does not hold water.

The third argument was that the State of Israel had no elected government. Now, however, this pretext too is no longer valid, since we all know that an election has been held and a government formed in the State of Israel.

In view of the worthlessness of the old pretexts, new ones are now being put forward. Doubt has been cast upon the ability of the State of Israel to fulfil its international obligations to the United Nations. The Security Council is well aware, however, that the provisional Government of the State of Israel is loyally complying with its obligations to the United Nations and particularly the decisions adopted by the Security Council on the Palestine question.

One of the problems has been mentioned here, namely, the question of Jerusalem. This, however, is a matter for the Conciliation Commission set up by General Assembly resolution [194(III)]. The Commission is examining the question and will submit its recommendation thereon. There is no ground for linking the question of the status of Jerusalem with that of the admission of Israel to membership in the United Nations.

Statements have also been made on the Arab refugee question, but why should the State of Israel be blamed for the existence of that problem? When seeking to determine the responsibility for the existence of the problem of Arab refugees, we cannot fail to mention the outside forces I have already referred to. They pursue their own selfish interests for the monopoly exploitation of the oil wealth of the Near and Middle East and the creation of military strategic bases, which have nothing in common either with the cause of peace and international security or the interests of the Arab and Jewish peoples and only correspond to the aggressive designs of the leading circles of some States.

What conditions would be more conducive to a quick solution of the problem of Arab refugees: instability in Palestine, uncertain relations, enmity and military operations between Israel and the Arab States on the one hand, or peace on the other? Any honest person approaching the problem objectively would realize without any doubt that the problem of Arab refugees could be solved more easily if a peaceful settlement of the Palestine question was achieved than if military operations and instability were to continue.

The Security Council should strive, therefore, to achieve a peaceful settlement of the Palestine question as soon as possible, thereby ensuring a solution of the problem of Arab refugees. Otherwise, this problem can only grow more acute. Consequently, there is no reason for linking the question of Arab refugees with that of Israel's

D'autre part, la délégation du Royaume-Uni a invoqué à Paris la question de la Commission de conciliation. On a affirmé, en effet, que l'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies entraverait les travaux de cette Commission. Or, on ne saurait accepter un tel argument.

Enfin, on a affirmé que l'Etat d'Israël ne possédait pas de gouvernement élu. Mais cette objection n'est plus valable, car chacun sait que des élections ont eu lieu en Israël et qu'un gouvernement y a été établi.

Etant donné que tous ces arguments se sont révélés fort peu convaincants, on en produit d'autres maintenant; on met en doute la capacité de l'Etat d'Israël de s'acquitter des obligations internationales imposées par l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, le Conseil de sécurité sait très bien que le Gouvernement provisoire d'Israël respecte loyalement ses obligations à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et exécute, notamment, les décisions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question palestinienne.

On a parlé déjà ici de l'un des problèmes, à savoir celui de Jérusalem. Mais il relève de la compétence de la Commission de conciliation qui a été créée par une résolution [194 (III)] de l'Assemblée générale; cette Commission est en train d'étudier ce problème et doit soumettre ses recommandations au Conseil. Il n'y a aucune raison de rattacher la question du statut de Jérusalem à celle de l'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies.

On a également parlé ici des réfugiés arabes, mais quelles raisons a-t-on de rendre l'Etat d'Israël responsable de ce problème? Si on demande quels sont les responsables de la situation des réfugiés arabes, il n'y a aucun doute que, en répondant à cette question, il faudra mentionner les forces extérieures auxquelles j'ai déjà fait allusion, forces qui défendent leurs intérêts strictement égoïstes en cherchant à s'assurer le monopole de l'exploitation des richesses pétrolières du Proche et du Moyen-Orient et à créer des bases stratégiques dans cette partie du monde, ce qui n'a rien à voir avec la cause de la paix et de la sécurité internationale, ni avec les intérêts des peuples arabe et juif. Il n'y a là que des velléités agressives des milieux dirigeants de certains Etats.

Quelles sont les conditions les plus propices au règlement rapide du problème des réfugiés arabes? Faut-il, pour résoudre ce problème, que la situation en Palestine soit instable et incertaine, que ce pays soit en proie à la haine, qu'il y ait un conflit armé entre Israël et les Etats Arabes, ou bien faut-il qu'il y règne la paix? En abordant ce problème d'une façon impartiale, toute personne objective et honnête reconnaîtra qu'un règlement pacifique de la question palestinienne sera beaucoup plus propice à la solution du problème des réfugiés arabes que les opérations militaires et l'atmosphère d'instabilité qui règne en Palestine en ce moment.

Le Conseil de sécurité doit donc s'efforcer d'aboutir le plus vite possible à un règlement pacifique de la situation en Palestine et d'assurer par là même la solution du problème des réfugiés arabes. Sinon, ce problème ne fera que s'aggraver. Il n'y a donc aucune raison de rattacher le problème des réfugiés arabes à celui de l'admission

admission to membership in the United Nations. The only link between the two is that the sooner peace is established in Palestine, the sooner and the more successfully will it be possible to solve the problem of Arab refugees.

I now wish to say a few words on the attempt of the United Kingdom representative to link the question of Israel's admission with that of the admission of some of the States whose applications have now been before the Security Council for a considerable time.

It is obvious from the statements he has made that both he and his Government are still pursuing a policy of favouritism towards some of the applicants and of discrimination against others. The United Kingdom representative has carefully listed the States favoured by himself and his Government. He mentioned Portugal, Ireland, Ceylon and Transjordan, but failed to mention Bulgaria, Romania, Hungary, the Mongolian People's Republic and Albania. What is more, he passed over in silence the fact that it was the United Kingdom delegation itself, with the support of the United States of America, which had blocked the applications of these States in the Security Council and had thus in fact applied the "veto", preventing so far the admission of States which have a full and legal right to be members of the United Nations, much more right, for instance, than the brand-new "State" of Ceylon, which in effect remains a British colony. The United Kingdom representative was silent on those facts, for mention of them would not have been to his advantage.

Nor did he mention the fact that the General Assembly in Paris had adopted the Swedish resolution [197 (III)] recommending that the Security Council, acting in accordance with the principle of universality, should reconsider all twelve applications and make the appropriate decision on the admission of those States to membership in the United Nations. It would seem, however, that the United Kingdom representative has no intention of being guided by the General Assembly recommendation to reconsider the application of all twelve States and to take a positive decision on their admission to membership. He is still maintaining his former attitude of favouritism towards one group of States and discrimination against another. It is of course impossible to agree with such an attitude, since it is in direct contradiction with both the principles of the Charter and the recommendation of the General Assembly.

There can be no doubt that the sooner the United Kingdom delegation and those who support it withdraw from that position, the sooner will it be possible to reach a favourable solution of the question of the admission of all twelve States which have applied for membership of the United Nations.

d'Israël à l'Organisation des Nations Unies. Ces deux problèmes ne sont liés que dans la mesure où un prompt rétablissement de la paix en Palestine contribuera à régler rapidement le problème des réfugiés arabes.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la tentative faite par le représentant du Royaume-Uni en vue de rattacher l'admission d'Israël à la question de l'admission de certains Etats dont les demandes se trouvent depuis longtemps entre les mains du Conseil de sécurité.

Il ressort très nettement de la déclaration du représentant du Royaume-Uni que son Gouvernement et lui-même sont restés fidèles à leur politique de favoritisme à l'égard de certains des Etats qui ont fait leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et qu'ils continuent à s'opposer à l'admission de certains autres. Le représentant du Royaume-Uni a soigneusement énuméré les Etats à l'égard desquels son Gouvernement et lui-même poursuivent une politique de favoritisme. Il a nommé le Portugal, l'Irlande, Ceylan et la Transjordanie, tout en évitant de mentionner les demandes de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Hongrie, de la République populaire de Mongolie et de l'Albanie. Non seulement il n'en fait aucune mention, mais il a également passé sous silence le fait que c'est précisément la délégation du Royaume-Uni qui, avec l'appui de la délégation des Etats-Unis, a empêché le Conseil de sécurité de donner suite aux demandes de ces Etats. Elle a fait, en réalité, usage de son droit de "veto" et a empêché ainsi l'admission d'Etats qui possèdent toutes les conditions requises pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies et qui sont certainement plus qualifiés que ne l'est, par exemple, le nouvel "Etat" de Ceylan, qui reste, en fait, une colonie britannique. Le représentant du Royaume-Uni n'en a soufflé mot, car il n'était pas dans son intérêt d'en parler.

Le représentant du Royaume-Uni s'est également abstenu de mentionner que l'Assemblée générale avait adopté à Paris une résolution présentée par la Suède [197 (III)] et d'après laquelle le Conseil de sécurité doit réexaminer les douze demandes d'admission dont il est saisi en s'inspirant du principe de l'universalité et prendre une décision au sujet de l'admission des Etats intéressés à l'Organisation des Nations Unies. Il semble cependant que le représentant du Royaume-Uni n'ait pas l'intention d'observer cette recommandation de l'Assemblée générale selon laquelle le Conseil doit examiner les déclarations de ces douze Gouvernements et donner une suite favorable à leurs demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Royaume-Uni continue à favoriser un groupe d'Etats et à s'opposer à l'admission d'un autre groupe. Il va sans dire qu'on ne saurait accepter cette attitude, car elle est incompatible avec les principes de la Charte et va à l'encontre de la recommandation de l'Assemblée générale.

On peut être certain que, aussitôt que la délégation du Royaume-Uni et ceux qui la soutiennent auront abandonné leur attitude présente, la question de l'admission des douze Etats ayant fait leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies pourra être résolue favorablement.

In conclusion, I would like to state again that the delegation of the USSR supports the application of the State of Israel and will vote for its admission to membership in the United Nations.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The Ukrainian delegation has already had the opportunity to explain its attitude towards the creation of the State of Israel and the admission of that State to membership in the United Nations and also towards the Palestine question as a whole.

Some members of the Security Council have done their utmost to prevent the implementation of the General Assembly resolution on the Palestine question. These efforts were made both in the Security Council and other organs of the United Nations and in Palestine itself, where the Arab and Jewish peoples were incited to fight each other. That has led to suffering and losses on both sides. It has also created the problem of refugees.

Some members of the Security Council have not been conspicuous either by their consistency or their principles. Indeed, they have displayed a signal lack of principles and consistency. They vacillated between one position and another and the motives guiding them had nothing in common with the principles of the United Nations. The position of the Ukrainian and USSR delegations, on the other hand, has been one of principle and has been consistent from the very beginning.

The Ukrainian delegation will vote for the recommendation to admit the State of Israel to membership in the United Nations.

Sir Terence SHONE (United Kingdom): The delegation of the USSR is entitled to its own interpretation of United Kingdom policy as regards the Middle East, just as we, for our part, are entitled to our own interpretation of USSR policy in that or in any other area of the world. The difference between us is that I do not intend to take this opportunity, which hardly seems to be appropriate, to inflict an obnoxious propaganda speech on the Security Council. I wish, however, to make a brief reference to Mr. Malik's remarks about what I said regarding other applicants for admission.

I felt that, in explaining that my Government was abstaining on the question of the admission to the United Nations of Israel, about whose qualifications for membership it unfortunately still feels doubt, I was fully justified in referring to other applicants about which my Government has no doubts. I would add that the States I cited all received seven or more votes in this Council, and that, had it not been for the Soviet Union's veto, they would have been admitted. This does not apply to any one of the States mentioned by the representative of the USSR.

En terminant, je voudrais déclarer de nouveau que la délégation de l'URSS appuie la demande d'Israël et qu'elle votera en faveur de l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies.

M. TARASENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a déjà eu l'occasion d'exposer son attitude à l'égard de la création de l'Etat d'Israël et de son admission à l'Organisation des Nations Unies, et de faire connaître ses vues sur la question de Palestine dans son ensemble.

Certains membres du Conseil de sécurité ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher l'exécution de la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet du problème palestinien. Ces efforts ont été poursuivis au Conseil de sécurité et dans les autres organes des Nations Unies ainsi qu'en Palestine même, où certains Etats ont pratiqué une politique qui consistait à provoquer un conflit armé entre les peuples arabe et juif. Cette politique a entraîné de grandes souffrances pour la population arabe et juive et a causé nombre de victimes. Elle a également créé le problème des réfugiés.

D'autres membres du Conseil de sécurité ont adopté une attitude qui n'était ni logique, ni conséquente. En fait, ils ont fait montre d'un mépris absolu pour les principes et pour l'esprit de suite. Ces membres du Conseil allaient d'extrême en extrême. Leur attitude était dictée par les considérations qui n'avaient rien à voir avec les principes de l'Organisation des Nations Unies. Au contraire, l'attitude de la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine et celle de l'Union soviétique a été, dès le début, logique et conséquente.

La délégation de la RSS d'Ukraine votera en faveur de la recommandation relative à l'admission de l'Etat d'Israël à l'Organisation des Nations Unies.

Sir Terence SHONE (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): La délégation de l'URSS a le droit d'interpréter comme elle l'entend la politique du Royaume-Uni dans le Moyen-Orient, tout comme nous sommes fondés nous-mêmes à interpréter à notre manière la politique de l'URSS dans cette partie du monde ou dans toute autre. La différence entre nous est que je ne me propose pas de saisir cette occasion, qui ne me paraît guère opportune, pour infliger au Conseil de sécurité un déplaisant discours de propagande. Toutefois, je désire revenir brièvement sur l'allusion qu'a faite M. Malik à ce que j'ai dit au sujet d'autres Etats qui ont demandé à être admis comme Membres des Nations Unies.

Lorsque j'ai expliqué que mon Gouvernement s'abstiendrait lors du vote sur la question de l'admission d'Israël à notre Organisation parce qu'il éprouvait certains doutes quant aux titres de cet Etat à cet égard, j'étais parfaitement en droit de faire allusion à d'autres demandes à propos desquelles mon Gouvernement n'a pas la moindre hésitation. J'ajoute que les candidatures dont il s'agit ont recueilli, au sein du Conseil, sept voix ou plus, et que, sans le veto de l'Union soviétique, les Etats en question auraient été admis. Ceci ne peut s'appliquer à aucun des Etats dont le représentant de l'URSS a fait mention.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would like to draw the attention of the President and of the Council to the fact that some representatives in the Council, as well as in other organs of the United Nations, have developed the habit of loudly uttering the word "propaganda" whenever they are short of arguments to refute the facts cited by the USSR delegation, and of thinking that that proves everything they want and exhausts the subject. By so doing, they only lay themselves open to ridicule, since uttering the word "propaganda" can prove absolutely nothing. Sir Terence Shone is now using that method. Such "arguments" do not deserve any attention.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): May I refer the Council to the United States draft resolution [S/1276], which will now be put to the vote?

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America.

Against: Egypt.

Abstaining: United Kingdom.

The resolution was adopted by 9 votes to 1, with 1 abstention.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In accordance with the principle established by the Security Council on resolutions subject to the unanimity rule, abstention by a permanent member of the Council does not render the Council's decision invalid. I therefore declare the United States draft resolution to be adopted.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I do not wish to comment on the President's statement that the Council, having adopted the draft resolution by more than the seven votes required by the Charter, has decided to recommend Israel's admission to membership in the United Nations. I wish, however, to go on record as stating that, contrary to the view held by some, if not by practically all the permanent members of the Council, this resolution has not been supported by the five permanent members of the Council as required in Article 27, paragraph 3, of the Charter. While the President has referred to an established principle, I do not believe that the Security Council can establish principles to modify the Charter whenever it thinks fit.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): For reasons similar to those expounded by the representative of Argentina, I wish to express my doubt as to certain interpretations of the way in which Article 27, paragraph 3, of the United Nations Charter should be applied.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would merely like to draw the Council's attention to the fact

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais attirer l'attention du Président et des membres du Conseil de sécurité sur le fait que certains membres du Conseil, ainsi que certains membres d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, ont pris l'habitude de prononcer bien haut le mot de "propagande" lorsqu'ils sont à court d'arguments pour réfuter les faits cités par la délégation de l'URSS; ils estiment, en effet, que cela suffit à prouver leur thèse et à régler tout. En adoptant de tels procédés, ils se mettent dans une situation ridicule, car on ne prouve rien en prononçant le mot de "propagande". Or, c'est précisément à cette méthode qu'a eu recours Sir Terence Shone. Cette "argumentation" ne mérite pas que l'on s'y attarde.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'attire l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis [S/1276] que je vais maintenant mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Egypte.

S'abstient: le Royaume-Uni.

Par 9 voix contre une, avec une abstention, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Etant donné que le Conseil de sécurité a déjà, en ce qui concerne les résolutions soumises à la règle de l'unanimité, établi un précédent selon lequel l'abstention volontaire d'un membre permanent n'invalide pas la décision du Conseil, le projet de résolution présenté par le représentant des Etats-Unis est adopté.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je n'ai aucune observation à formuler au sujet de la déclaration du Président selon laquelle le Conseil a décidé de recommander l'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies, étant donné que ce projet de résolution a obtenu plus des sept voix exigées par la Charte; en revanche, je tiens à ce qu'il soit spécifié dans le procès-verbal que, contrairement à la thèse soutenue par quelques-uns, sinon par la presque totalité, des membres permanents du Conseil, ladite résolution n'a pas réuni les voix des cinq membres permanents du Conseil, comme l'exige le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte. Certes, le Président a fait allusion à une jurisprudence déjà établie, mais je soutiens que le Conseil de sécurité n'a pas qualité pour créer, quand il le juge utile, une jurisprudence en vue de modifier la Charte.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Pour des raisons analogues à celles qui ont été exposées par le représentant de l'Argentine, je tiens à exprimer le doute que j'éprouve au sujet de certaines interprétations de la manière dont l'Article 27, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies devait être appliqué.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais seulement faire observer que, conformément à

that, in accordance with the established practice of the Security Council, when a permanent member of the Council abstains from voting, such action is not interpreted in the way that some are now endeavouring to interpret it.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If there is no objection, we shall consider the remaining items on the Council's agenda at our next meeting, to be held next Monday, 7 March, at 3 p.m., and I hope that we shall be able to settle the Indonesian question as soon as possible after the other matters which have first to be considered.

The meeting rose at 5.50 p.m.

la pratique établie par le Conseil de sécurité, l'abstention d'un membre permanent du Conseil n'a pas nécessairement la signification que d'aucuns tentent de lui attribuer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Si les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient, les points suivants de l'ordre du jour seront examinés lors de la séance qui aura lieu lundi prochain 7 mars à 15 heures; j'espère que la question d'Indonésie sera résolue ensuite, aussitôt que possible, après la discussion des questions qui doivent être examinées en premier lieu.

La séance est levée à 17 h. 50.